

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

### DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le mercredi 10 décembre 2025 à 17h46, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 3 décembre 2025 par Monsieur Joël GULLON, Président, à GRENOBLE.

#### Délégué(s) titulaire(s) présent(e)s :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET (départ à 18h11), Dominique ESCARON, Vincent FRISTOT, Laurent THOVISTE

**Communauté d'agglomération du Pays Voironnais** : Bruno CATTIN, Nadine REUX

**Bièvre Isère Communauté** : Joël GULLON, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Martial SIMONDANT

**Communauté de communes Le Grésivaudan** : Coralie BOURDELAIN, Julien LORENTZ

**Communauté de communes du Trièves** : Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Béatrice VIAL

**Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté** : Albert BUISSON, Jean-Claude DARLET

**Communauté de communes Bièvre Est** : Roger VALTAT

#### Suppléant présent :

**Communauté de communes Le Grésivaudan** : François OLLEON

#### Absents ayant donné pouvoir :

**Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté** : Gilbert CHAMPON donne pouvoir à Albert BUISSON

**Communauté de communes Le Grésivaudan** : Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à François OLLEON

**Communauté d'agglomération du Pays Voironnais** : Anthony MOREAU donne pouvoir à Bruno CATTIN

**Grenoble-Alpes Métropole** : Jérôme RUBES donne pouvoir à Philippe CARDIN

En préambule à la séance, **Joël GULLON** informe de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'établissement. Il en souligne l'importance vis-à-vis du vote qui doit permettre de conclure la procédure de modification simplifiée du SCoT. Il rappelle ensuite l'ordre du jour du Comité syndical :

- Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2025
- Délibérations (3) :
  1. Modification simplifiée - Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°1 du SCoT
  2. Débat d'orientations budgétaires 2026
  3. Ouverture anticipée des crédits d'investissement
- Points d'information :
  1. Révision du SCoT : point sur les débats concernant le document « Quel Cap pour la Greg à 2050 ? » : premières remontées par intercommunalité
- Agenda et avis

**Martial SIMONDANT** est désigné secrétaire de séance.

## **1. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre**

---

En l'absence de remarque, ***le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***

## **2. Délibérations**

---

### **2.1. *Modification simplifiée - Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°1 du SCoT***

A la demande du Président, **Benoît PARENT** présente la délibération, rappelant que l'objectif de cette mise à jour du SCoT avec la loi Climat & Résilience était destinée à éviter aux documents d'urbanisme locaux de se voir bloqués par le non-respect du calendrier légal d'intégration de la première période d'application du Zan. Il rappelle les principales étapes de la procédure puis fait le bilan de la mise à disposition du public et des avis reçus. Il présente ensuite les réponses apportées par l'établissement ainsi que les évolutions apportées au dossier, pour tenir compte des avis et des observations.

**Joël GULLON** souligne l'importance de formuler des réponses pour lever certaines incompréhensions ou ambiguïtés, liées à la formulation initiale des objectifs dans le dossier. Il fait remarquer le retour positif de la MRAe sur les éléments de méthode et d'analyse de la consommation d'espace, dans un contexte national qui a récemment vu plusieurs documents de planification empêchés pour des raisons de justification. Il remercie les élus pour leur coopération, notant l'importance du travail réalisé en un an seulement, qui permettra aux futurs élus de continuer à faire vivre leurs documents locaux. Il relève, en ce sens, l'opportunité d'avoir conduit la démarche jusqu'à son terme parce que la trajectoire Zan reste pour l'instant un objectif maintenu par le législateur. En l'absence de remarques, il fait ensuite procéder au vote de la délibération.

***La délibération est approuvée à l'unanimité.***

**Joël GULLON** relève la convergence des élus autour de cette décision, constatant qu'en dépit des différences, le travail mené au sein des collectivités a permis de faire avancer l'ensemble du territoire, cela dans le respect de toutes les parties. Il informe par ailleurs que le SCoT ainsi modifié sera applicable dans les deux mois, à compter du versement du dossier sur le Géoportail de l'urbanisme et de sa validation par la Préfecture.

### **2.2. *Débat d'orientations budgétaires 2026***

**Joël GULLON** présente les principaux éléments d'orientations budgétaires, qui s'inscrivent dans la continuité du budget 2025 avec : une section de fonctionnement quasi identique à 2025 avec une légère augmentation due à l'activité ; un excédent cumulé de 420 000 € permettant le maintien des participations à 0,93 € jusqu'en 2027 ; une section d'investissement qui augmente progressivement sur les frais d'étude et un montant d'emprunt à ajuster en fonction des besoins ; un excédent en hausse dû au report d'études sur 2026/2027.

**Martial SIMONDANT** souligne l'importance des montants accordés par l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation, l'EP SCoT bénéficiant cette année d'un contexte favorable en raison du faible nombre de dossiers éligibles.

**Philippe CARDIN** demande quelles modalités de négociation de l'emprunt ont été choisies pour bénéficier de taux d'intérêts plus avantageux et optimiser le financement de la révision. Il lui semble d'autant plus simple de négocier le taux que la somme empruntée est importante.

**Benoît PARENT** rappelle que le Bureau syndical, bénéficiant des conseils des services de la Métropole pour le montage financier de la révision, avait décidé de procéder à des emprunts annuels, plus facilement ajustables en fonction des besoins et des dépenses engagées, dans le cadre d'un dispositif d'emprunt global. Une seule banque a répondu à la première consultation, la Caisse d'Epargne. Il est possible de lui demander de proposer plusieurs scénarios, sur la base d'un emprunt global ou de manière plus séquencée.

**Vincent FRISTOT** suggère de consulter également l'Agence France Local, qui est une agence bancaire des collectivités.

A l'issu de cet échange, **Joël GULLON** propose d'amener au vote du 4 février 2026, un budget tenant compte de ces éléments.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### *2.3. Ouverture anticipée des crédits d'investissement*

Afin de ne pas pénaliser les investissements à venir dans l'attente du vote du budget, **Joël GULLON** propose d'autoriser une ouverture anticipée des crédits 2026.

**Benoît PARENT** précise que cette ouverture est une mesure de sécurité, destinée à couvrir d'éventuels frais liés à l'évaluation environnementale de la révision (en particulier sur l'état initial de l'environnement), pour laquelle une consultation est en cours dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

---

### **3. Point d'information sur la révision du SCoT - Point sur les débats concernant le document « Quel Cap pour la Greg à 2050 ? » : premières remontées par intercommunalité**

---

**Joël GULLON** souligne le travail réalisé dans les intercommunalités, y voyant une progressive acculturation aux enjeux de la révision du SCoT ; il permettra aux prochaines équipes qui auront la charge de la révision du SCoT de disposer d'un premier matériau, qu'elles pourront retravailler, et d'une vision globale du territoire, construite au fil des 6 années du mandat.

**Benoît PARENT** rappelle en synthèse les différents dispositifs de travail mis en place durant l'automne, par les EPCI d'une part, par l'EP SCoT d'autre part pour élargir les réflexions sur le PAS auprès des acteurs, des conseils de développement, de groupes techniques thématiques et des personnes publiques associées – parmi lesquelles plusieurs ont souligné l'ambition des intentions inscrites dans le Cap vers 2050. Il indique que l'importante mobilisation des EPCI a permis d'apporter une première traduction locale des priorités inscrites dans le Cap. Il en ressort également une adhésion globale à la raison d'être du futur SCoT, même s'il est souligné que les conditions du dialogue territorial et des nouvelles solidarités à mettre en place restent largement à préciser. Il propose aux délégués de présenter le résultat de ces premiers échanges au sein de leurs EPCI.

**Jean-Claude DARLET** présente les éléments prioritaires, remontés par les délégués au SCoT de Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté sur la base du PADD du PLUI. Outre les réflexions sur les axes et objectifs stratégiques du Cap, largement partagés, il mentionne l'attente exprimée pour une clarification du rôle du SCoT vis-à-vis de l'intercommunalité, soulignant l'importance de la subsidiarité.

### ■ 3.2.2. Priorités exprimées par Saint-Marcellin Vercors Isère

#### **Pour accompagner les transitions économiques et adapter la capacité productive**

- Conforter l'ensemble des secteurs d'activités du territoire, favoriser la relocalisation des activités productives, promouvoir le tourisme
- Revitaliser les centre-bourgs
- Economiser l'espace pour développer une agriculture diversifiée et durable

#### **Pour garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable**

- Travailler prioritairement sur le cycle de l'eau (ralentir les écoulements, favoriser le stockage, développer l'infiltration) et le partage de la ressource à l'échelle de la Greg
- Prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement, en lien avec les effets du changement climatique
- Favoriser le développement des énergies renouvelables locales

#### **Pour développer des conditions de vie dignes pour tous**

- Considérer les questions de mixité sociale et les évolutions sociétales dans les projections de logement
- Mettre en avant la qualité du cadre de vie (patrimoine, paysage, biodiversité)
- Répondre au déséquilibre de l'offre de mobilité, favoriser les connexions à Valence et Grenoble et structurer une politique des mobilités à l'échelle de la Greg

**Joël GULLON** reconnaît le rôle d'accompagnateur des EPCI que doit avoir le SCoT, en particulier sur les sujets où l'échelle de l'intercommunalité est insuffisante pour traiter correctement d'un sujet, comme le cycle de l'eau par exemple.

**Béatrice VIAL** présente à son tour la remontée de la Communauté de communes du Trièves, dont les élus ont été réunis pour travailler, plus globalement, sur un bilan des projets portés durant le mandat.

### ■ 3.2.2. Priorités exprimées par le Trièves

#### **Pour accompagner les transitions économiques et adapter la capacité productive**

- Assurer une capacité de mobilisation de foncier économique (en l'absence de friches).
- Favoriser le développement d'une économie circulaire.
- Préserver les espaces agricoles (poursuivre les efforts engagés pour la préservation des terres agricole et forestière).

#### **Pour garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable**

- Protéger et veiller à une gestion durable des ressources en eau.

#### **Pour développer des conditions de vie dignes pour tous**

- Répondre aux besoins de logements à travers une offre accessible.

**Jérôme FAUCONNIER** complète en rapportant que le document lui semble trop généraliste, et à la lecture du Cap, les élus du territoire s'interrogent sur l'étendue du champ d'action du SCoT, auquel il serait confié un rôle pour la santé des habitants, en plus de son rôle pour la préservation des ENAF ou de la ressource en eau. Dans le domaine de l'eau par exemple, les orientations et les structures compétentes lui semblent déjà nombreuses. Le document du Cap vers 2050 donne le sentiment que le SCoT construit un projet supra-territorial, identique pour tous, alors que les territoires montrent des caractéristiques très différentes. Pour éviter l'empilement et assurer l'opérationnalité du document, il est proposé de recentrer le SCoT sur ses prérogatives initiales. Il ajoute que le contexte de modification des statuts de l'EP SCoT a été néfaste pour le débat, rendant difficile la mobilisation politique sur la révision du schéma.

**Joël GULLON** rappelle que l'évolution des statuts de l'établissement visait à sécuriser juridiquement les procédures d'évolution du SCoT, à commencer par la modification simplifiée votée ce jour. Selon lui, cette évolution ne doit pas empêcher de débattre du rôle du SCoT et de poursuivre la discussion sur le Plan d'aménagement stratégique ; le dialogue est essentiel au fonctionnement de l'établissement. La question de l'opérationnalité lui semble un objectif à suivre pour les intercommunalités plus que pour le SCoT, dont la visée est avant tout stratégique, en accompagnement des collectivités. Il reconnaît par ailleurs, en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau, que l'articulation des acteurs et des compétences est particulièrement complexe ; il en a d'ailleurs fait part au Sage Drac-Romanche lors de la deuxième réunion des Personnes publiques associées à la révision du SCoT, le 3 décembre. Il constate néanmoins que les territoires reçoivent l'eau de l'amont et la rendent à l'aval, ce qui implique une coordination entre les territoires.

**Laurent THOVISTE** considère que les sujets présents dans le Cap ont été apportés par les élus ; lors des ateliers du printemps, les acteurs et les élus présents ont identifié un certain nombre de sujets, qui ont commencé à être arbitrés lors du séminaire politique de juillet. L'enjeu du SCoT est donc avant tout l'articulation des compétences territoriales, plutôt que le resserrement des sujets couverts. Sur des sujets aussi cruciaux, il lui semble difficile d'imaginer que le SCoT ne se positionne pas. Par ailleurs, il note un débat récurrent sur le rôle à confier au SCoT, entre accompagnateur et prescripteur ; le document est aussi prescripteur, son rôle d'accompagnateur se traduisant nécessairement de manière réglementaire, au travers d'objectifs élaborés collectivement.

Concernant la question de la santé, **Philippe CARDIN** rappelle que le SCoT ne développera pas une politique de santé publique mais que les élus ont souligné l'importance de traiter l'interface entre l'aménagement du territoire, qui est au cœur des compétences du document, et la santé des habitants. Lors du dernier Congrès des maires, il a été mentionné que l'état de santé des personnes est influencé à 80% par des facteurs environnementaux et socio-économiques, sur lesquels le SCoT a fortement prise. Le travail qui s'annonce doit permettre d'éviter de se perdre entre les thématiques, de mieux comprendre ce qui leur est transversal pour une bonne prise en compte des enjeux qui concernent directement les habitants du territoire. En ce sens, les formulations du Cap restent pour l'instant très générales, l'objectif est de les rendre plus concrètes, notamment au regard des besoins exprimés par les EPCI. Quant au volet opérationnel du SCoT, il considère qu'il dépend pour partie des documents d'urbanisme qui mettront en œuvre ses objectifs. Lorsque les PLU sont communaux, on doit constater qu'il est nécessaire que le SCoT soit suffisamment précis pour assurer la coordination intercommunale, comme cela a été le cas avec la territorialisation du Zan par exemple. L'opérationnalité de la déclinaison concrète du SCoT peut vraisemblablement mieux être confiée aux PLU.

**Coralie BOURDELAIN** relève que la sensibilisation des nouveaux élus devra être une priorité du début de mandat, pour expliquer ce que doit comporter un SCoT, son rôle et celui des élus de l'EP SCoT ; les maires et les adjoints à l'urbanisme constituent selon elle une cible essentielle.

**Jérôme FAUCONNIER** constate à ce titre que le SCoT a rendu service à beaucoup de maires, dans leurs efforts pour réduire la consommation d'espace. Il lui semble que c'est sur des sujets concrets comme celui-là que le document doit être mobilisé.

**Martial SIMONDANT** rappelle que le bilan du SCoT avait également montré le bon niveau d'application du SCoT dans son rôle de préservation de la Trame verte et bleue. Il ajoute qu'en introduisant la dimension de la santé humaine, on se donne la possibilité de poursuivre ces efforts et d'introduire des sujets mis de côté jusqu'à présent, en situant les habitants plus au centre des préoccupations. La révision du SCoT va nous aider à réfléchir plus en avant sur le sujet en détaillant les champs d'actions possibles dans le DOO. Et ce sont les PLUi qui traduiront concrètement sur le terrain.

**Nadine REUX** fait savoir qu'au sein du Pays Voironnais, ce ne sont pas tant les orientations pour l'instant formulées dans le Cap qui ont soulevé des questions - la focale sur la santé étant largement partagée - mais la capacité à en apporter une traduction concrète, dans les objectifs ou cartes du SCoT et dans les PLU.

Pour **Joël GULLON**, l'étape actuelle du travail consiste à identifier sur quels besoins les élus et les territoires convergent. Dans ses échanges avec les élus, avec les acteurs ou avec les PPA, il constate que l'EP SCoT est déjà attendu sur des réponses concrètes ; mais le premier objectif est d'abord d'élaborer le PAS, dans un contexte où les contraintes sont de tous ordres, réglementaire, environnemental, etc. Dans cette situation, il lui semble que la solidarité sera le fondement de l'entente entre les territoires et la condition de leur habitabilité.

**Coralie BOURDELAIN** présente la synthèse des éléments discuté au sein de l'exécutif du Grésivaudan, concédant que la période n'a pas été propice à un partage élargi des réflexions. Elle relève que les objectifs inscrits dans le Cap n'ont pas suscité de contradiction et qu'ils concordent largement avec le projet de territoire ; comme dans le Pays Voironnais, ils ont néanmoins suscité des interrogations quant à leur possible concrétisation.

### ■ 3.2.2. Priorités exprimées par Le Grésivaudan

#### **Pour accompagner les transitions économiques et adapter la capacité productive**

Accompagner les secteurs économiques fondamentaux pour la vie et le développement de la région grenobloise.

#### **Pour garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable**

Adapter la région grenobloise au changement climatique et aux conséquences de la crise de la biodiversité.

#### **Pour développer des conditions de vie dignes pour tous**

Répondre aux besoins de se loger.

**François OLLEON** concède une certaine frustration vis-à-vis du débat intercommunal sur le Cap et se demande s'il ne s'explique pas par une certaine perplexité face à l'objet SCoT, d'ailleurs relevée par plusieurs interventions lors de ce Comité syndical : on craint qu'il ne soit trop contraignant tout en lui reprochant ses formulations trop générales. Il constate que le projet de territoire du Grésivaudan avait bien mobilisé, bénéficiant probablement de la période de début de mandat ; il espère que la révision

du SCoT profitera de cette même dynamique après les élections, car son contenu lui semble d'une plus grande portée pour les politiques intercommunales et les documents communaux, le projet de territoire n'étant pas inscrit dans la hiérarchie des normes. A l'échelle du Grésivaudan, le travail de croisement entre le projet de territoire et le PAS peut encore être approfondi selon lui. Enfin, il pressent que la notion de solidarité pourrait inquiéter les territoires ; que sera-t-il attendu d'eux ? L'enjeu de la coordination des territoires lui semble à ce titre à privilégier.

**Julien LORENTZ** constate un écart entre le dynamisme des débats au sein de l'EP SCoT et ce qu'il a été possible de générer sur le territoire. Il relève néanmoins, dans la remontée du Grésivaudan, des éléments de débat essentiels pour son territoire, comme la contribution de son économie au dynamisme de la grande région de Grenoble, et comme l'impact du changement climatique en particulier sur ses communes de montagne, fortement contraintes par les risques.

**Philippe CARDIN** présente à son tour les éléments remontés par la Métropole. Il insiste en premier lieu sur les acquis du SCoT, que le bilan de 2024 avait relevés et que les élus métropolitains souhaitent voir reconnus : pour la protection des centralités et des fonctions commerciales par exemple, ou pour la protection des espaces agricoles et naturels, ainsi que de la biodiversité (via notamment l'identification des limites à l'urbanisation). Sur de nombreux sujets portés par le SCoT, la Métropole est certes plus organisée qu'en 2012, mais il reste l'enjeu majeur d'articulation entre territoires, par exemple sur les politiques climatiques et énergétiques (coordination des PCAET) et d'adaptation au changement climatique.

### ■ 3.2.2. Priorités exprimées par Grenoble-Alpes Métropole

#### 1- Pour accompagner les transitions économiques et adapter la capacité productive

- Assurer la protection et l'offre de fonciers productifs, en privilégiant le renouvellement urbain, en développant les filières de réindustrialisation et de l'économie circulaire.
- Veiller à l'équilibre commercial à l'échelle de la Greg, en renforçant la protection des commerces de centralité, en maîtrisant les développements en zones spécialisées
- Considérer les enjeux d'optimisation de la logistique urbaine

#### 2- Pour garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable

- Promouvoir la production d'énergies renouvelables et la sortie de consommation d'énergies fossiles pour atténuer la contribution du territoire au dérèglement climatique
- Protéger terres agricoles et espaces naturels, en lien avec trajectoire ZAN (maintien limites strat.).
- Assurer la préservation et le partage des ressources en eau et promouvoir une accessibilité aux espaces de fraicheur et de baignade
- Faire de la qualité de l'air et la réduction de l'exposition de la population un des principaux déterminants de santé environnementale
- Prendre en compte les problématiques spécifiques aux espaces de montagne et les articuler avec les parcs naturels régionaux

#### 3- Pour développer des conditions de vie dignes pour tous

- Adapter les projections de production et d'adaptation de logements en lien avec les questions sociales / démographiques / mobilités et de proximité des services
- Développer la multi-modalité et la grande accessibilité, appréhender les mobilités comme un levier de structuration du territoire, de décarbonation et de protection de la santé et des écosystèmes

Concernant la production de logements, **Dominique ESCARON** invite à considérer les scénarios de projection démographiques de l'INSEE, qui impliquent selon lui d'anticiper une décroissance de la population. Cela aura des incidences sur les équipements, sur l'offre de services et va demander un virage en matière de construction neuve. Des débats sont à prévoir sur ce phénomène.

**Joël GULLON** confirme la nécessité d'anticiper la baisse démographique, en particulier sur le logement, y compris dans les petites communes. Ces tendances impliquent également d'avoir une réflexion sur les parcours de vie, dans un contexte de vieillissement de la population.

A ce sujet, **Laurent THOVISTE** observe que le parc existant répond de moins en moins aux besoins tout au long des parcours de vie ; combien de logements des années 60 sont aujourd'hui encore sans ascenseurs, par exemple ? L'adaptation des logements est un enjeu essentiel et il s'attend à ce que la question du logement insalubre prenne de l'ampleur. En lien avec l'évolution démographique, le nombre et l'usage des équipements peuvent également être réinterrogés : en aura-t-on besoin en même quantité ? doit-on en mutualiser les usages ? Enfin, il relève que la question des risques a été mentionnée par la Métropole comme par plusieurs autres territoires ; cela en fait selon lui un sujet transversal, sur lequel une coordination est possible.

**Philippe CARDIN** propose de considérer l'évolution démographique à deux échelles de temps différentes. Il y a ainsi l'échelle des PLH avec des tendances que l'on peut anticiper et accompagner ; à moyen terme, la Métropole prévoit par exemple une croissance nulle. Et il y a l'échelle du SCoT, à 2050, sur laquelle les projections sont plus hasardeuses. Un phénomène structurant est en particulier difficile à anticiper, notamment parce qu'il est très politisé, celui de l'immigration. Il dépend également de facteurs économiques ; on a par exemple observé que l'Italie avait eu un recours important à l'immigration pour répondre aux besoins de main d'œuvre dans le domaine du service à la personne.

**Bruno CATTIN** introduit les remontées du Pays Voironnais en rappelant que le SCoT l'avait inscrit comme pôle d'équilibre de la Greg, avec une fonction de centralité à Voiron. Les élus ont exprimé le souhait de conserver ce statut, d'ailleurs inscrit dans la feuille de route du mandat. Il repose notamment sur les fonctions et services présents à Voiron et permet de réduire la dépendance des habitants à la Métropole. Il repose aussi sur l'économie, le territoire ayant la chance d'être héritier d'une grande diversité économique, avec l'affichage d'une volonté à la fois de massifier l'économie circulaire et de réindustrialiser. Aujourd'hui, cette fonction fait l'objet d'un travail pour maintenir l'équilibre entre la centralité et les autres polarités. Il présente ensuite avec **Nadine REUX**, les contributions des élus du territoire.

### ■ 3.2.2. Priorités exprimées par le Pays Voironnais

#### → Affirmation de la spécificité du Pays Voironnais en tant que pôle d'équilibre

##### **Pour accompagner les transitions économiques et adapter la capacité productive**

- Conserver la diversité économique du Pays Voironnais, constituant la force du territoire, et massifier la logique de l'économie circulaire
- Réindustrialiser le territoire sur du foncier spécialisé
- Assurer une économie de proximité, tout en s'adaptant à l'évolution des modes de consommation

##### **Pour garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable**

- Préserver les ressources et le vivant, le territoire s'avérant particulièrement sensible à son environnement et à la santé de ses habitants
- S'adapter aux risques naturels et industriels et au changement climatique et mutualiser les moyens en cas de « crise »

##### **Pour développer des conditions de vie dignes pour tous**

- Favoriser, dans la lignée de sa politique de l'habitat transversale et ambitieuse, l'accès au logement pour toutes les populations, et notamment dans le cadre du vieillissement, tout en veillant à ne pas augmenter les ségrégations socio-spatiales
- Sécuriser/fiabiliser les déplacements ; renforcer la desserte des territoires ruraux et des grandes zones d'emplois en mobilité alternative
- Prendre en compte le patrimoine dans la qualité du cadre de vie et dans la requalification urbaine

32

**Roger VALTAT** observe que, plus on s'éloigne de l'épicentre communal, plus on perd en visibilité. Les élus s'engageant dans les travaux du SCoT tendant à être eux-mêmes perçus par les élus communaux comme des OVNI. Il lui paraît essentiel qu'au regard des problématiques inscrites dans le Cap, le prochain mandat ne soit pas cantonné à la commune et à l'intercommunalité. Il présente ensuite la synthèse des éléments remontés en Conférence de maires. Il ajoute qu'il a notamment retenu de la réunion avec les PPA qu'il allait falloir approfondir la question de la montagne.

### ■ 3.2.2. Priorités exprimées par Bièvre Est

##### **Pour accompagner les transitions économiques et adapter la capacité productive**

- Conforter les centralités principales et secondaires du territoire et maintenir ou faire revenir les commerces
- Maintenir le foncier économique et requalifier les espaces commerciaux en ZAE
- Préserver les espaces agricoles impactés par l'étalement urbain ainsi que les compensations environnementales et augmenter leur fonction nourricière

##### **Pour garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable**

- Ménager la ressource en eau (préservation des captages, recherche de nouvelles ressources, partage de la ressource entre usages et entre territoires, potabilité)
- Gérer les forêts de manière raisonnée
- Réévaluer les risques et s'y préparer dans un contexte de changement climatique

##### **Pour développer des conditions de vie dignes pour tous**

- Permettre d'adapter l'offre en logements aux évolutions sociétales et aux enjeux énergétiques
- Intégrer véritablement le territoire à l'offre de transport de la Greg

**Martial SIMONDANT** relève que lors de la deuxième réunion des Personnes publiques associées, il a été regretté l'absence, ou du moins la trop grande discrétion, de deux composantes territoriales dans le Cap : celle de la montagne d'une part, celle des territoires voisins d'autre part, avec notamment la proposition d'une réflexion interSCoT de l'arc alpin. Il présente ensuite les éléments de contribution de Bièvre Isère.

### ■ 3.2.2. Priorités exprimées par Bièvre Isère

#### **Pour accompagner les transitions économiques et adapter la capacité productive**

- Soutenir la filière agricole (amont-aval), limiter le mitage et la consommation masquée, encadrer le développement des ENR sur les terres agricoles
- Prioriser l'usage des ENAF encore mobilisables pour l'accueil d'activité économiques, et privilégier le développement de l'habitat au sein des enveloppes urbanisées
- Conforter la diversité (non-spécialisation) ainsi que la résilience du tissu économique, offrir un maillage commercial et artisanal pertinent avec les bassins de vie
- Optimiser le foncier, densifier et requalifier les zones d'activités

#### **Pour garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable**

- Articuler le développement à la disponibilité (quantité/qualité) de la ressource en eau et favoriser son partage entre usages et/ou usagers
- Gérer les risques (ruissellement, etc.) liés aux aléas climatiques, notamment par un recours aux solutions basées sur la nature
- Préserver les réservoirs de biodiversité, zones humides et haies.
- Favoriser une exploitation forestière vertueuse et adapter la forêt au changement climatique

#### **Pour développer des conditions de vie dignes pour tous**

- Adapter les logements aux parcours de vie et assurer l'accès de tous au logement, favoriser l'offre de logement pour les jeunes générations et les jeunes actifs, ainsi que les séniors
- Privilégier le bassin de vie, de « pertinence », pour organiser les proximités, convivialités et solidarités
- Connecter le territoire aux SERM, conforter l'axe nord-sud de l'intercommunalité et développer les mobilités douces locales

34

En conclusion, **Joël GULLON** relève les points de convergence entre les différentes contributions ; il propose d'y ajouter l'enjeu de la montagne, soulevé par plusieurs territoires et demandé par les personnes publiques associées.

Dans la formulation des convergences, **Philippe CARDIN** propose de ne pas tant parler de la production des logements que de leur adaptation.

**Jean-Claude DARLET** ajoute, concernant la montagne, que les élus s'étaient prononcés non pas pour mettre de côté les enjeux qui lui sont propres mais de la considérer de manière transversale, comme un prisme particulier à appliquer à l'ensemble des orientations. Les élus de SMVIC l'ont d'ailleurs réaffirmé.

**Benoît PARENT** informe qu'au-delà des synthèses présentées au cours de la séance, le matériau remonté par les EPCI s'avère très riche. Son contenu va être capitaliser afin de nourrir le Cap et d'apporter au débat du Comité syndical de février, un pré-PAS à l'image des territoires.

**Constant BERROU** présente la démarche proposée pour cette capitalisation, qui doit permettre de consolider le Cap en caractérisant les spécificités des territoires, afin de construire ensuite leurs futures trajectoires. Les contributions montrent, selon lui, des contextes différents, et nécessitent de mobiliser des leviers qui leurs soient adaptés, pour répondre aux objectifs communs.

#### 4. Agenda et avis

---

*La présentation des avis de l'établissement ne suscite pas de nouveaux échanges.*

**Joël GULLON** remercie l'assemblée pour sa mobilisation autour du vote de la modification simplifiée ainsi que pour les contributions et échanges autour de la préparation du PAS. Il souhaite une bonne fin d'année à chacun et donne rendez-vous pour le dernier Comité syndical du mandat, le 4 février prochain qui se tiendra à Voiron, au siège du Pays Voironnais.

Le Président

Joël GULLON

Le Secrétaire de séance

Marital SIMONDANT



